



## COMITER DES RIVIERES D'ILE DE FRANCE

**Lundi 28 septembre**

*Maison des Sports de Coulommiers*

### **Matinée**

10h45

#### **Accueil**

**Laurence PICARD**

*Maire de Coulommiers - conseillère départementale), 2eme Vice-Président – en charge de l'aménagement territoire, de l'instruction du Droit des Sols et des Politiques contractuelles.*

#### **Introduction**

**Daniel MARCOVITCH**

*Président de la COMITER et du FORUM des acteurs de l'eau d'Ile-de-France*

### **Point d'actualités**

*Daniel Marcovitch*

### **Projet d'avis sur la reconnaissance du SMAGE des 2 Morin en EPAGE**

*Présentation et discussions autour de la proposition*

*Président du SMAGE Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Eau des deux Morin (SMAGE 2 Morin)*

*Philippe DEVESTELE, président de la CLE du SAGE des 2 Morins*

*Hélène BLOT animatrice du SAGE des 2Morin*

*Avis de la COMITER*

### **Préparation du forum des acteurs de l'eau du 2 novembre**

Point communs aux forums des acteurs de l'eau du bassin seine-normandie :

- Plan de reprise, plan de relance de l'agence de l'eau Seine-Normandie
- Appel à projet « Innovation pour la gestion de l'eau »
- organisation de tables rondes en lien avec les Assises de l'eau

Discussions autour de l'organisation et du contenu du FORUM du 2 novembre, selon le projet d'ordre du jour proposé

**13H**

### **Conclusion de la matinée**

**VISITES DE TERRAIN de 14h à 16h**  
*Effacement d'ouvrage et restauration du Grand Morin à St Remy de la Vanne*  
*Zones humides de Pommeuse*

**Le site de Saint Rémy la vanne**





En 2014, le syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin engage des travaux d'effacement de l'ouvrage du moulin du Montblin :

- Dérasement de l'ouvrage partiteur (vannage et déversoir)
- Renaturation du lit et des berges du Grand-Morin,

Un dérasement de l'ouvrage partiteur (vannage et déversoir), de manière à restaurer le libre écoulement des eaux et la continuité écologique ;

La renaturation du lit et des berges du Grand-Morin, de manière à restaurer un bon fonctionnement hydromorphologique de la rivière, à en améliorer et en sécuriser l'accès, et à maîtriser les risques d'érosion dommageable, par :

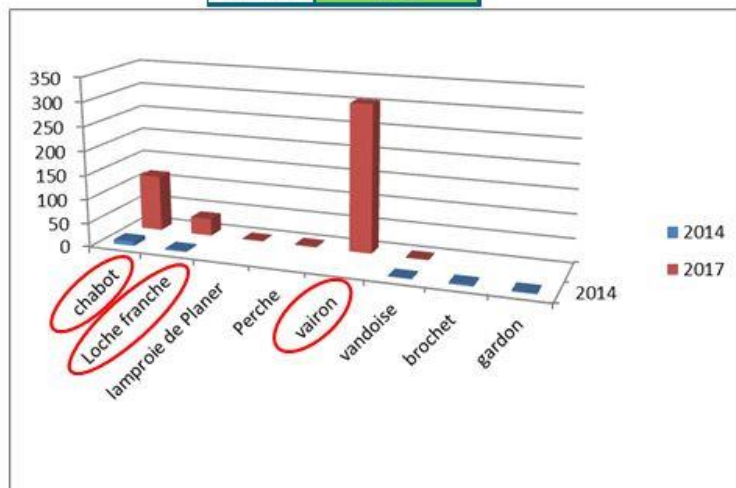
- comblement de la fosse de dissipation ;
- création d'un profil de fond du lit fonctionnel ;
- reconstitution et recharge du matelas alluvial ;
- talutage, création et végétalisation de berges ;
- création de banquettes basses ;
- un comblement en totalité du canal d'amenée et du canal de régulation de l'ancienne turbine, de manière à stabiliser et à sécuriser le terrain.

Elles tiennent compte du fonctionnement hydraulique et des contraintes d'emprise de ce site urbain, et permettent de préserver les enjeux liés aux protections de berges et à la stabilité du bâti et de ne pas aggraver les risques d'inondation

- **Suivi piscicole avant/après travaux**

Avant travaux juin 2014	IPR	24,3
	Qualité	Moyenne

Après travaux juin 2017	IPR	10.9
	Qualité	Bon



### 3 ans après travaux

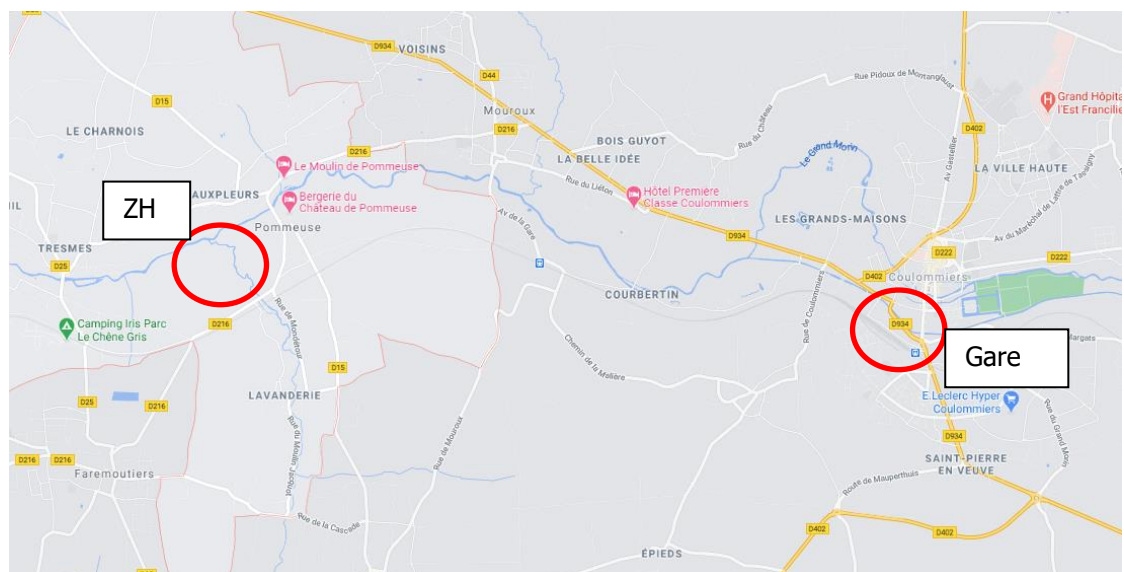
Retour des espèces caractéristiques des eaux courantes telles que Chabot, Loche France et Vairon  
 Retour de la Lamproie de Planer, espèce emblématique des têtes de bassin

Suivi pourrait être refait 5 à 10 ans après travaux afin de voir le nouvel équilibre obtenu.





## La zone humide de Pommeuse

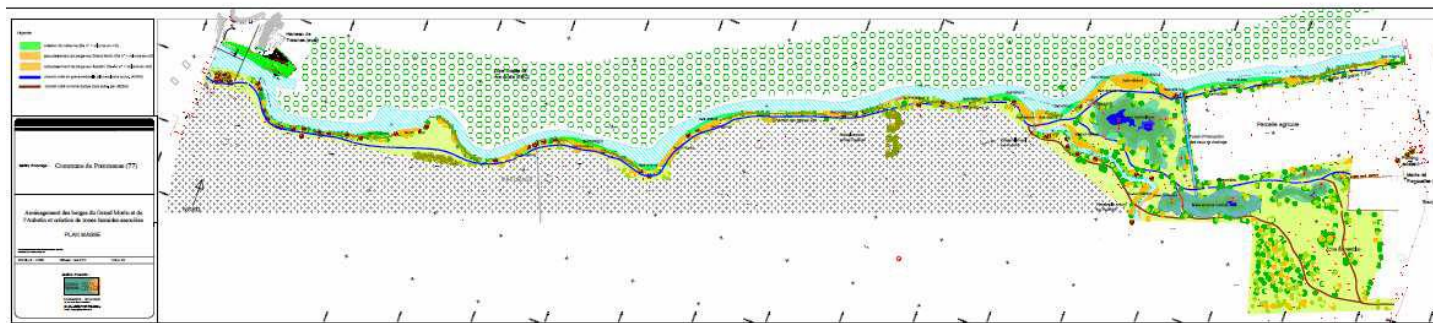


En 2010, la commune de Pommeuse souhaite valoriser ses milieux aquatiques pour ce faire elle acquiert 2,6 ha au sein d'espaces de zones humides pour restaurer la confluence de l'Aubetin avec la Grand Morin. Elle est accompagnée des financements de l'agence. Montant du projet 37 000€ aide 29 600€.

En 2012, elle engage un programme un vaste programme d'aménagements : création de zones humides, reprofilage des berges du Grand Morin, valorisation des annexes hydrauliques et création de sentiers d'interprétation. Ce projet global concerne un tronçon d'environ 2 km et 6.5ha de zone humides ripariennes.

Le montant de l'ensemble du projet est de 782 000 € aidé à hauteur de 469 000 €

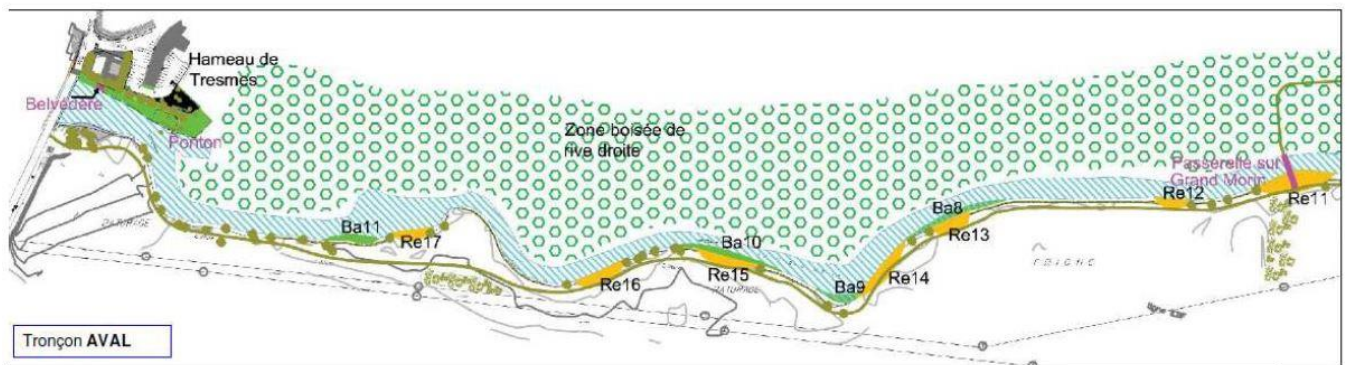
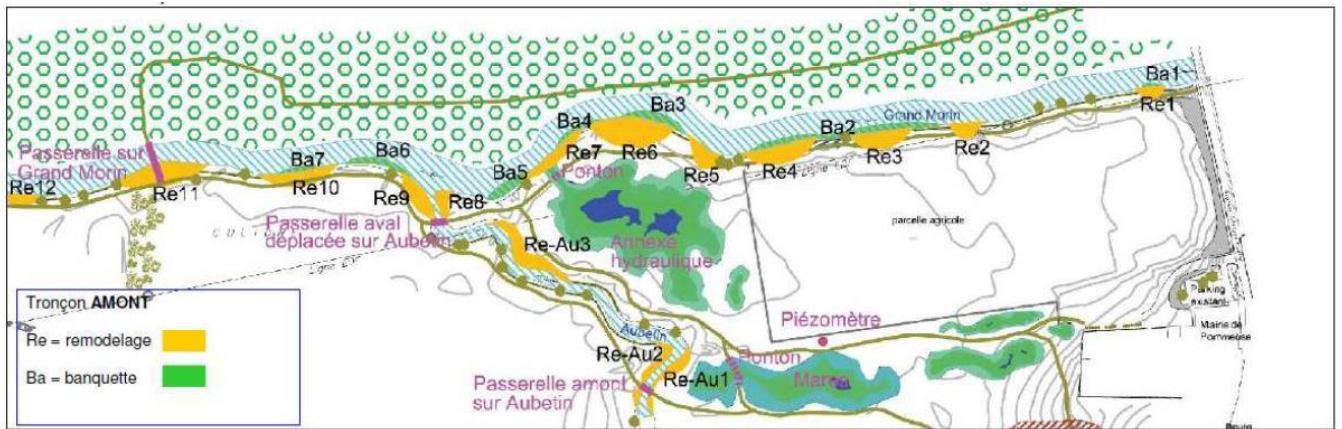
## Les opérations :



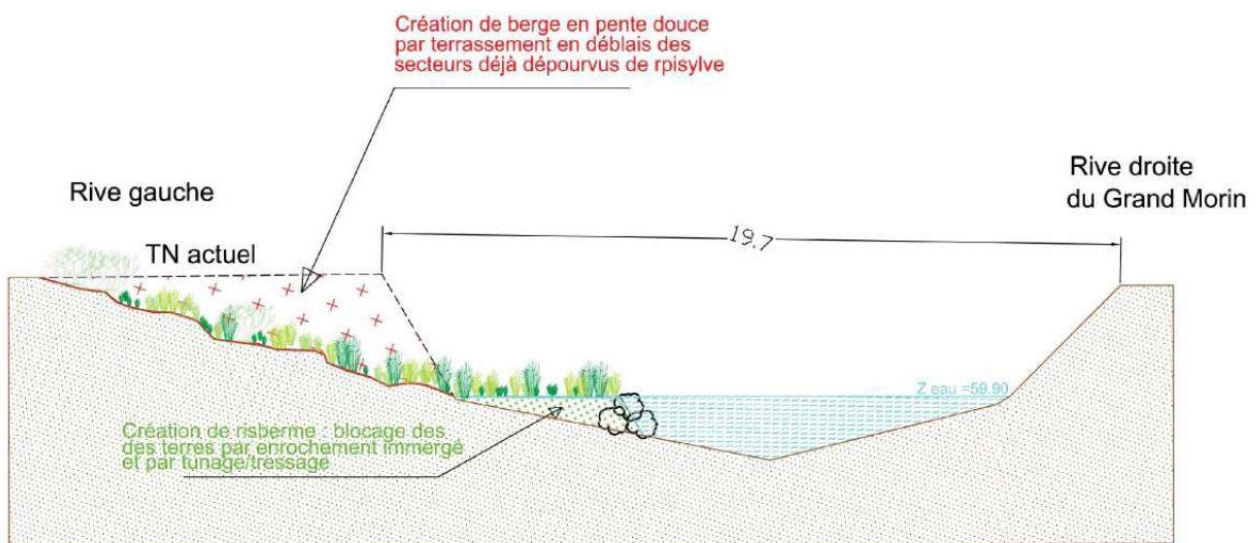
### 1. La restauration des berges du Grand-Morin et de l'Aubetin :

- La suppression par déblais des merlons de curage (0,2 à 0,5 mètre de haut sur 1 à 2 m de large) situés le long de la berge de rive gauche du Grand-Morin et sur les deux berges de l'Aubetin ;
- Le remodelage de portions de berges en secteurs non boisés avec la création de pentes douces (1/4 voire plus) sur le Grand-Morin en rive gauche (820 m) et sur l'Aubetin sur les deux berges (191 m) dans les zones dépourvues de ripisylve pour développer la végétation aquatique ;
- La création d'un lit mineur d'étiage sur une partie du linéaire du Grand-Morin (587 m) en rive gauche, avec création de risbermes. Ces travaux consistent en l'ajout de terre et de granulométrie de taille moyenne de façon à réduire la section du lit mineur. Les risbermes sont réalisées en pente très douce, leur stabilisation sera réalisée à l'aide de technique végétale le temps que la végétation se développe et joue pleinement son rôle ;
- La réalisation de plantations ligneuses indigènes destinées à renforcer et à diversifier des ripisylves, en particulier celle du Grand-Morin ;
- La réalisation de plantations aquatiques indigènes sur les berges adoucies et les risbermes ainsi que dans les zones humides créées.





Coupe-type: remodelage de berge et création de banquette (risberme)

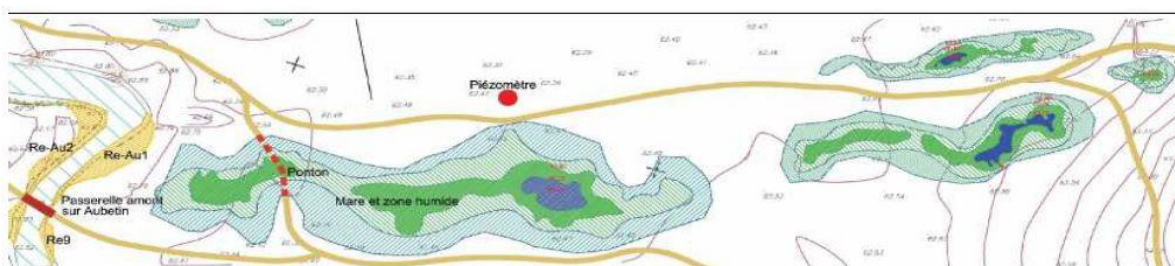
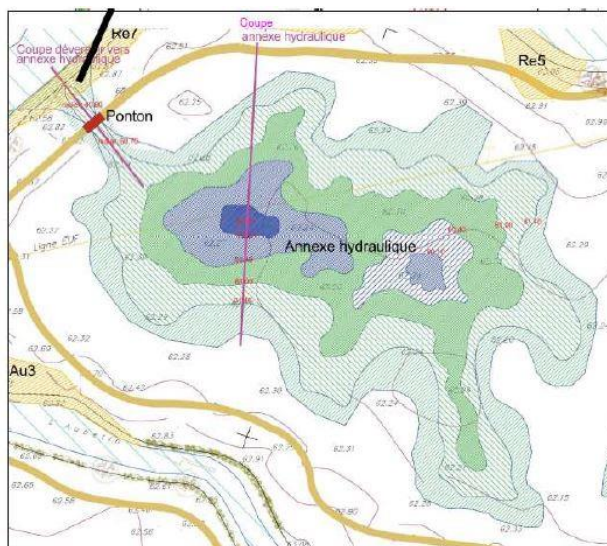


## 2. La restauration d'une grande zone humide en plusieurs composantes :

- La conversion d'une parcelle cultivée en zone humide sur une surface de plus de 13 200 m<sup>2</sup> à la confluence de l'Aubetin et du Grand-Morin (suppression des drains agricoles) ;
- La création d'une grande annexe hydraulique de 7 100 m<sup>2</sup>, alimentée par la nappe phréatique et, en cas d'épisodes de crues, par le débordement du Grand-Morin (profondeur moyenne 1,5 m par rapport à la cote naturelle du terrain) ;
- La création de mares et dépression humides avec création d'une grande zone de roselière ainsi que des prairies humides sur une surface de 6 100 m<sup>2</sup> ;
- La réalisation de semis de prairies naturelles mésophiles, fraîches et humides sur l'ancienne parcelle agricole et en bordure des cours d'eau ;



- La plantation de haies et de zones arbustives ou de petits bosquets accompagnant les cheminements et confortant les réseaux biologiques ;
- La réhabilitation écologique de frutiçaiies situées sur le cheminement depuis le stationnement de la mairie.



### 3. L'organisation du site afin de le faire découvrir au public et de baliser le cheminement ;

- La création de cheminements piétonniers s'appuyant tantôt sur la zone humide tantôt sur les cours d'eau ;
- La création d'un parcours d'interprétation et de découverte de la nature sur le thème des milieux aquatiques et des zones humides.

Retour

16h36 (gare de Coulommiers) pour une arrivée Gare de l'est à 17h42